



AUTOFORMATION

Évaluer les établissements du premier degré

25NDEN...

Enseignement scolaire

Autoformation

[Ajouter aux favoris](#)

Explorez les clés de l'évaluation des établissements du 1^{er} degré et engagez-vous dans une démarche partagée et porteuse de sens.

Présentation

Ce parcours d'autoformation vous est proposé dans le cadre de l'évaluation des établissements inscrite dans la Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance et qui s'applique à tous les établissements scolaires.

Le parcours a été construit par l'IH2EF avec le concours du Conseil d'évaluation de l'École (CEE).

Son objectif consiste à donner les principaux éléments de connaissance facilitant la mise en œuvre de l'évaluation que vous soyez membre d'une école évaluée (directeur, enseignants,

etc.) ou en situation de participer à l'évaluation d'une école (inspecteur, conseiller pédagogique, etc.).

Objectifs visés :

- s'approprier les fondements et les enjeux de l'évaluation ;
- préparer et s'approprier la démarche d'auto-évaluation d'un établissement du premier degré ;
- se former à l'évaluation externe d'un établissement du premier degré ;
- mettre en œuvre l'évaluation des établissements du premier degré.

Informations pratiques



public : cadres de l'éducation nationale



pré-requis :



durée : 2h30 pour s'approprier les enjeux et la méthodologie de l'évaluation et 30 min pour consulter des ressources et des témoignages pour nourrir la réflexion.



candidature : auto-inscription : tout au long de l'année

[Accéder au parcours](#)